

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 25 SEPTEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Mme Fabienne OUVRARD

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 septembre 2008

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEDIEU
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gu PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : J.P LAMY, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Philippe SIMON, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Emile MEDINA, Virginie GARNIER, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Concerne : 08-62 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - DECISION

Lors de l'adoption du Budget Primitif, le 31 janvier 2008, par le Conseil Communautaire, une subvention de MILLE Euros avait été attribuée à l'Association « L'Oiseau Lire ».

Cette Association dont le siège est à Saint Julien Beychevelle a pour objectifs :

- l'apprentissage de l'écrit, de la lecture pour la vie quotidienne,
- l'intégration,
- l'autonomie,
- la gestion de la vie familiale et professionnelle
- et surtout la possibilité de pouvoir s'intégrer dans un parcours de formation.

Lors de sa création en 2004, il y avait 7 apprenants et 9 bénévoles.

En 2008, il y a 135 apprenants répartis sur 9 permanences avec 18 bénévoles et 2 salariés et 1 mi-temps.

Le Budget prévisionnel 2008 s'élève à 111 686 €.

Eu égard au domaine d'intervention de cette Association, il vous est proposé d'accorder une subvention supplémentaire de 1 000 €, portant ainsi la contribution de notre CdC au même niveau que les CdC de la Médullienne et de Cœur de Médoc.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à :

pour :33

ne prend pas part au vote :1

► décide d'accorder MILLE euros (1 000 €) de subvention supplémentaire à l'Association « L'oiseau Lire ». Ces crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget 2008.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 29 septembre 2008

Le Président

Gérard DUBO

